

États financiers de

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
(1965)**

Exercice clos le 31 décembre 2018

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Table des matières

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des auditeurs indépendants	
États financiers	Page
État de la situation financière	1
État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	2
État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite	3
État de l'évolution du surplus	4
Notes complémentaires aux états financiers	5



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au bureau des gouverneurs de l'Université d'Ottawa

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa(1965) (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2018;
- l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2018, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le Rapport Annuel, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le Rapport Annuel, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, à la date du présent rapport des auditeurs.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute

KPMG S.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Ottawa, Canada
Le 20 juin 2019

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

État de la situation financière

31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Actif net disponible pour les prestations		
Actif		
Encaisse	11 125 \$	10 701 \$
Placements (note 5)	2 302 070	2 299 055
Créances		
Cotisations à recevoir des adhérents	3 145	2 786
Cotisations à recevoir du promoteur	4 162	3 326
Revenus de placements courus à recevoir	1 845	3 269
	<u>2 322 347</u>	<u>2 319 137</u>
Passif		
Remboursement de cotisations	246 \$	1 064 \$
Créditeurs et charges à payer	3 648	2 712
	<u>3 894</u>	<u>3 776</u>
Actif net disponible pour le service des prestations	2 318 453 \$	2 315 361 \$
Obligations au titre des prestations de retraite et surplus		
Obligations au titre des prestations de retraite (note 4)	2 258 501 \$	1 991 681 \$
Surplus	59 952	323 680
Obligations au titre des prestations de retraite et surplus	2 318 453 \$	2 315 361 \$

Engagements (note 7)

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

Au nom du Bureau des gouverneurs

[SIGNÉ] _____ gouverneur

[SIGNÉ] _____ gouverneur

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Augmentation de l'actif		
Revenus de placements		
Titres à court terme	401 \$	252 \$
Actions canadiennes	14 229	23 056
Actions étrangères	20 635	9 980
Obligations, titres à long terme et fonds de couverture	12 728	12 468
Investissements immobiliers et en infrastructure	22 238	16 591
Augmentation de la valeur marchande des placements	-	202 086
	70 231	264 433
Cotisations		
Adhérents		
Service courant	31 182	28 400
Service antérieur	2 118	2 919
Promoteur		
Service courant	43 793	40 157
Paiement spécial (note 4)	-	8 578
	77 093	80 054
Augmentation totale de l'actif	147 324	344 487
Diminution de l'actif		
Prestations versées	83 486	76 557
Prélèvements des adhérents	13 580	16 339
Prestations au décès	331	3 732
Diminution de la valeur marchande des placements	37 050	-
Frais d'administration (note 6)	9 785	11 500
Diminution totale de l'actif	144 232	108 128
Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	3 092	236 359
Actifs net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	2 315 361	2 079 002
Actifs net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice	2 318 453 \$	2 315 361 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	1 991 681 \$	1 900 585 \$
Augmentation des obligations		
Intérêts cumulés sur les obligations	123 231	117 758
Prestations constituées	73 319	74 102
Modification aux provisions du plan	8 539	-
Modification d'hypothèses actuarielles	1 710	992
Provision pour écarts défavorables (note 4)	174 184	-
	380 983	192 852
Diminution des obligations		
Prestations versées et au décès et prélèvements des adhérents	97 397	96 628
Gains nets	16 766	5 128
	114 163	101 756
Augmentation nette des obligations au titre des prestations de retraite	266 820	91 096
Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice	2 258 501 \$	1 991 681 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

État de l'évolution du surplus

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Surplus au début de l'exercice	323 680 \$	178 417 \$
Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	3 092	236 359
Augmentation nette de l'obligation au titre des prestations de retraite	(266 820)	(91 096)
Surplus à la fin de l'exercice	59 952 \$	323 680 \$
Composé de :		
Actif net disponible pour le service des prestations	2 318 453 \$	2 315 361 \$
Obligations au titre des prestations de retraite	(2 258 501)	(1 991 681)
Surplus à la fin de l'exercice	59 952 \$	323 680 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2018
(en milliers de dollars)

1. Description du régime

L'actif net est la propriété du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa (1965) ("Régime"), agréé en vertu de la Loi de 1987 sur les régimes de retraite de l'Ontario (Numéro d'immatriculation 310839). Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées, d'après lequel les adhérents du Régime et l'Université d'Ottawa effectuent des contributions.

2. Principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite de la Partie IV du Manuel des comptables agréés du Canada ("CPA Canada"). Les états financiers tiennent compte des principales conventions comptables ci-dessous.

Les états financiers du Régime sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du Régime. Les états financiers sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante de l'employeur et des adhérents au Régime. Ils ont été préparés dans le but d'aider les adhérents et autres parties intéressées à prendre connaissance des activités du Régime tenues pendant l'exercice.

b) Instruments financiers

Les actifs financiers et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de la transaction, date à laquelle le Régime devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La valeur des actions, qui sont cotées à la bourse et largement négociées sur les marchés publics, est indiquée au dernier prix de vente établi pour l'exercice. Le coût indiqué est établi par la méthode du coût moyen.

Les caisses en gestion commune pour les actifs de marché public, tels que les actions et les obligations, sont évaluées à la valeur de l'actif net en fin d'exercice, ce qui représente la valeur marchande des instruments financiers sous-jacents.

Les obligations et débetures sont évaluées à la valeur de l'actif en fin d'exercice reflétant les taux d'intérêts du marché.

Les placements en immobilier et en infrastructure sont détenus par le biais de fonds communs à capital variable ou fixe et à travers des titres de propriété de compagnies et partenariats constitués pour investir dans ces actifs. Ces investissements privés sont inscrits à la juste valeur, établie par les gestionnaires d'actifs en utilisant les techniques d'évaluation appropriées du secteur et/ou des évaluateurs indépendants. Quand c'est pertinent, pour le secteur immobilier, une évaluation certifiée écrite est exigée d'un évaluateur qualifié et indépendant au moins une fois à tous les trois ans selon les politiques d'investissement. Les propriétés en développement sont comptabilisées au coût.

Les créances, les remboursements de cotisations et les autres créditeurs ont été comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur de ces instruments financiers correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des instruments de couverture est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix actuels du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent et les courbes de rendement.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018
(en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

c) Cotisations

Les cotisations pour services courants sont comptabilisées dans l'année où les charges salariales correspondantes sont engagées. Les cotisations pour services passés sont comptabilisées dans l'année où elles sont reçues.

d) Prestations versées et prélèvements des adhérents

Les prestations comprennent les paiements aux adhérents retraités faites au cours de l'année et les courus, le cas échéant, pour les prestations gagnées mais non encore payées en fin d'année. Les prélèvements des adhérents sont enregistrés dans la période pendant laquelle le membre a opté pour le paiement.

e) Revenus de placements

Les revenus de placements, qui sont rapportés sur une base d'exercice, comprennent les revenus d'intérêts, les dividendes et les distributions provenant des placements de fonds communs. Les distributions provenant des investissements de fonds communs comprennent la quote-part des intérêts et les dividendes du Régime.

L'augmentation (diminution) de la valeur marchande des placements comprend les gains et pertes nets réalisés sur les ventes de placements et la variation des gains et pertes latents. Les gains et pertes nets réalisés sur la vente de placements représentent la différence entre les produits reçus et le coût moyen des investissements vendus. La variation des gains et pertes latents représente la différence entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice, corrigé des gains et pertes réalisés dans l'année.

Les gains et perte qui résultent de la conversion de devises étrangères sont inclus dans le changement de la valeur marchande des placements.

f) Conversion de devises étrangères

Les états financiers du Régime sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du Régime. Les transactions en devises étrangères sont inscrites au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les placements libellés en devises étrangères et détenus en fin d'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur au 31 décembre.

g) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inclus dans les états financiers. Les estimations principales utilisées sont la juste valeur des placements classifiées au niveau 3, le montant des charges à payer et les hypothèses actuarielles qui sous-tendent le calcul des obligations en matière de prestations. Les résultats effectifs pourraient différer des estimations.

h) Impôts sur le revenu

Le Régime est exonéré d'impôts sur les bénéfices en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018
(en milliers de dollars)

3. Gestion du capital

Le capital du Régime correspond aux excédents ou déficits de capitalisation tels que régulièrement établis par des évaluations actuarielles faites par un actuaire indépendant. L'objectif de surveiller le capital du Régime est de s'assurer que le Régime maintient une capitalisation suffisante pour payer les bénéficiaires à long terme.

L'actuaire vérifie la capacité du Régime à remplir ses engagements à l'endroit de tous les participants et bénéficiaires. À partir d'un rendement hypothétique, basé sur l'énoncé de politique de placement, il fait une projection des prestations selon le principe de la continuité de l'exploitation afin d'estimer la valeur actuelle du passif du Régime, auquel il compare l'actif du Régime ainsi que la valeur actualisée des contributions futures. Cette comparaison détermine un excédent ou un déficit de capitalisation. Dans le cadre de l'évaluation, l'actuaire mesure également l'actif et le passif du Régime selon le principe de la solvabilité, en vue de simuler la liquidation du Régime, les deux incluant et excluant la valeur de l'indexation future.

Le Bureau des gouverneurs a approuvé un énoncé de politique de placement (EPP) qui fournit un cadre de politiques et de procédures pour gérer les actifs du Régime. L'EPP est préparé selon les lois applicables et est revu annuellement par le Bureau des gouverneurs. La conformité à l'EPP est surveillée sur une base trimestrielle. L'EPP a été mis à jour au 10 décembre 2018.

Voici la répartition de l'actif établie par le EPP pour le Régime :

Catégorie d'actif	Minimum	Cible	Maximum
Revenu Fixe : Titres à court terme	0%	0%	10%
Obligations et titres à long terme			
Canadiens - Détention par le biais de fonds			
Univers	5%	10%	17%
Sociétés	5%	12%	18%
	10%	22%	35%
Actifs à rendement absolu			
Inclus Obligations et titres à long terme (étrangers) et Fonds de couverture	5%	15%	25%
Actions canadiennes	0%	5%	15%
Actions étrangères	15%	28%	35%
	15%	33%	50%
Immobilier et Infrastructure	18%	30%	40%

Au 31 décembre 2018, les investissements du Régime étaient conformes aux intervalles établies par le EPP.

4. Obligations en matière de prestations

La valeur actualisée des prestations constituées a été déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des hypothèses les plus probables de l'administrateur du Régime.

La valeur actuarielle actualisée des prestations au 31 décembre 2018 a été établie à partir d'une extrapolation d'une évaluation actuarielle par l'actuaire du Régime au 1er janvier 2018.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018
(en milliers de dollars)

4. Obligations en matière de prestations (suite)

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées ont été élaborées par voie de référence aux conditions prévues du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme importantes utilisées dans l'évaluation actuarielle la plus récente sont :

Hypothèses actuarielles	2018	2017
Taux d'actualisation	6,25%	6,25%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rendement des actifs au-dessus de l'inflation	4,25%	4,25%
Taux d'indexation des salaires au-dessus de l'inflation augmentant graduellement auquel s'ajoute le progrès dans le rang et une échelle de promotion	1,00%	1,00%

Les hypothèses démographiques du Régime relativement aux cessations, retraites ainsi que la composante des augmentations de salaires liés à la productivité ont été revues et révisées en fonction de l'expérience du fonds de 2008 à 2012. Les hypothèses de mortalité sont basées sur la table de mortalité publiée en février 2014 par l'Institut Canadien des Actuaires.

La capitalisation du Régime sur base de maintien est établie à partir d'une comparaison entre les obligations ci-dessus et les actifs qui sont évalués sur une base autre que celle du marché. La méthode utilisée pour déterminer la valeur des actifs qui servent à la capitalisation permet d'aplanir les fluctuations de la valeur marchande des actifs d'un exercice à l'autre. La valeur actuarielle lissée de l'actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice est de 2 358 021 \$ (2 257 726 \$ en 2017).

En 2018, le gouvernement de l'Ontario a révisé les règles de capitalisation des régimes de retraite à employeur unique à prestation définies. Selon les nouvelles règles, la provision établie à la discrétion de l'Université d'Ottawa a été remplacée par une provision explicite pour écarts défavorables ("PED"). La PED est un facteur basé sur le risque appliqué aux meilleures estimations des obligations en matières de prestations. La PED au 31 décembre 2018 est évaluée à 174 184 \$, ce qui représente 9,89 % des obligations estimées du Plan, excluant la valeur des ajustements futurs.

Le paiement spécial inscrit à l'État de l'évolution de l'actif net au 31 décembre 2018 est néant \$ (8 578 \$ en 2017).

L'évaluation actuarielle la plus récente en date du 1er janvier 2018 a été déposée selon les règles normales de financement de la loi sur les régimes de retraite de l'Ontario et présentait un surplus de capitalisation sur base de maintien de 130 722 \$, un déficit de solvabilité de 55 856 \$ en excluant la valeur de l'indexation future et un déficit de solvabilité de 1 416 575 \$ en incluant la valeur de l'indexation future. Un prochain rapport d'évaluation actuarielle doit obligatoirement être déposé avant le 1er janvier 2021.

Au 31 décembre 2018, sur la base du taux d'inflation et d'indexation des salaires constants, une baisse de 1 % du taux de rendement réel à long terme hypothétique augmenterait d'environ 16 % ou 361 360 \$ les obligations de retraite calculées selon le principe de la continuité de l'exploitation en excluant la PED. Une hausse de 1 % du taux de rendement réel à long terme hypothétique diminuerait d'environ 13 % ou 293 605 \$ les obligations de retraite calculées selon le principe de la continuité de l'exploitation en excluant la PED.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018
(en milliers de dollars)

5. Placements

a) Placements par catégorie d'actifs

	2018	2017
Revenu Fixe		
Titres à court terme	39 062 \$	28 636 \$
Obligations et titres à long terme		
Canadiens		
Détenue directe	65 484	78 915
Détenue par le biais de fonds	242 735	217 362
Étrangers		
Détenue directe	45 962	31 752
Détenue par le biais de fonds	125 668	118 344
	479 849	446 373
Actions canadiennes		
Détenue directe	139 646	139 364
Détenue par le biais de fonds	7 935	11 064
	147 581	150 428
Actions étrangères:		
Détenue directe	521 743	439 329
Détenue par le biais de fonds	341 329	528 586
	863 072	967 915
Immobilier		
Détenue directe	88 441	82 561
Détenue par le biais de fonds	219 367	197 167
Infrastructure	238 337	222 044
Fonds de couverture	226 361	203 931
	772 506	705 703
	2 302 070 \$	2 299 055 \$

b) Gestion des risques financiers

i) Survol

Le Régime investit dans des actifs qui l'exposent à des risques d'investissements, afin d'obtenir un taux de rendement plus élevé que ce qui pourrait être obtenu sans encourir de risques d'investissements. Le risque d'investissement et les objectifs de rendement sont établis afin de déterminer une politique appropriée de pondération d'actifs, une fourchette stratégique pour les classes d'actif et des politiques de diversification pour atténuer les risques liés aux investissements. Les facteurs pertinents incluent un horizon de temps pour les investissements, le rendement prévu et la volatilité des différentes classes d'actifs, l'environnement législatif, les besoins de liquidités, ainsi que d'autres facteurs spécifiques du Régime.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018
(en milliers de dollars)

5. Placements (suite)

b) Gestion des risques financiers (suite)

ii) Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à la fluctuation des prix sur le marché. Il se présente sous trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de marché découle de la détention de placements dans différentes catégories d'actif par le Régime. La grande majorité des placements du Régime comporte une forme ou une autre de risque de marché; toutefois, le degré de risque varie considérablement selon les différents placements. Pour gérer ce risque, le Régime préconise principalement une diversification appropriée. Tous les risques identifiés sont présentés dans le contexte des actifs totaux du Régime incluant ceux en caisse en gestion commune.

a) Risque de change

Le risque de change désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à l'évolution des cours du change. Le risque de change est associé, dans le Régime, à la détention de placements dans des instruments financiers libellés dans des devises autres que le dollar canadien. Les fluctuations de la valeur des devises par rapport au dollar canadien ont un effet à la hausse ou à la baisse sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs de ces placements. Le risque de change est géré par la diversification selon les différentes devises, les politiques de l'EPP qui limitent les placements libellés en devises étrangères ainsi que la couverture du risque de change. La couverture du risque de change réduit le risque en réduisant, par l'utilisation de contrats à termes sur change, la volatilité des actifs libellés en devises étrangères détenus par le Régime.

Le tableau suivant présente une ventilation de la valeur de l'exposition au risque de change du Régime selon la devise, net des stratégies de couvertures de change, au 31 décembre 2018 et 2017:

2018	Risque de change	Montants de couverture	Exposition nette	Valeur d'une fluctuation de 5 %
Dollar américain	1 042 686 \$	710 652 \$	332 034 \$	16 602 \$
Euro	168 740	-	168 740	8 437
Livre sterling	72 377	-	72 377	3 619
Autres	271 180	4 075	267 105	13 355
	1 554 983 \$	714 727 \$	840 256 \$	42 013 \$

2017	Risque de change	Montants de couverture	Exposition nette	Valeur d'une fluctuation de 5 %
Dollar américain	914 379 \$	598 240 \$	316 139 \$	15 807 \$
Euro	211 787	-	211 787	10 589
Livre sterling	81 721	-	81 721	4 086
Autres	341 669	4 718	336 951	16 848
	1 549 556 \$	602 958 \$	946 598 \$	47 330 \$

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018
(en milliers de dollars)

5. Placements (suite)

b) Gestion des risques financiers (suite)

ii) Risque de marché (suite)

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à l'évolution des taux d'intérêt sur le marché. Le passif du Régime y est également très sensible. Le risque de taux d'intérêt est associé, dans le Régime, à l'écart entre la sensibilité de l'actif et du passif aux taux d'intérêt. Les placements à revenu fixe du Régime sont utilisés afin de couvrir partiellement le risque de taux d'intérêt du Régime.

Les variations dans les taux d'intérêt se répercutent directement sur la valeur des placements à revenu fixe du Régime, et ont également une incidence marquée sur la valeur des placements en actions et sur les taux de change. Au 31 décembre 2018, une hausse ou une diminution de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse ou une augmentation de la valeur des placements d'environ 35 091 \$ (34 465 \$ en 2017) ou 1,52 % (1,49 % en 2017) de la valeur du Régime. Cette valeur est fondée sur l'échéance moyenne des placements et ne tient pas compte d'autres variables comme la convexité.

c) Risque de prix

Le risque de prix désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable aux fluctuations du prix sur le marché (autre que les fluctuations découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces fluctuations soient dues à des facteurs propres à un instrument financier ou un émetteur particulier, ou à des facteurs influant sur tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. Le risque de prix est associé, dans le Régime, principalement à la détention d'actions canadiennes et internationales (incluant les caisses en gestion commune), ainsi que de placements immobiliers et infrastructure.

Il y a concentration du risque de prix lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, liés au marché, politiques et autres. Le tableau ci-après renseigne sur le risque de prix auquel est exposé le Régime:

	2018	2017
Actions canadiennes		
Juste valeur	147 581 \$	150 428 \$
Variation +/-10 % des indices S&P TSX	14 758	15 043
Actions étrangères		
Juste valeur	863 072	967 915
Variation +/-10 % des indices de marché pertinents	86 307	96 792

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018
(en milliers de dollars)

5. Placements (suite)

b) Gestion des risques financiers (suite)

iii) Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit est associé, dans le Régime, principalement à la détention de placements dans des instruments de créance.

Le risque de crédit est géré par les limites de la qualité du crédit minimale, ainsi que des limites sur des investissements d'un émetteur unique et les entreprises affiliées. Toutes les notations de qualités du crédit doivent être évaluées par une agence d'évaluation de crédit reconnue. Le risque de crédit maximal du Régime correspond à la juste valeur des placements.

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. Les principaux portefeuilles d'instruments de crédit présentent les concentrations suivantes :

	2018		2017	
	Juste valeur		Juste valeur	
Obligations				
AAA à AA-	253 166 \$	52,7 %	208 865 \$	46,8 %
A+ à A-	87 133	18,2	94 662	21,2
BBB+ à BBB-	95 874	20,0	92 783	20,8
BB et moins	43 676	9,1	50 063	11,2
	479 849 \$	100,0 %	446 373 \$	100,0 %

iv) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque qu'une entité éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Le risque de liquidité est associé, dans le Régime, aux droits à retraite constitués (voir la note 4) et ses engagements en matière de placements. Le Régime gère ses besoins en liquidités à court terme en établissant des prévisions sur ses besoins de maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de faire face à ses obligations financières lorsqu'elles sont dues. Le risque de liquidité est géré par des limites sur ses investissements dans des classes d'actif non-liquides ainsi que des limites sur la détention de certains types de placements.

L'objectif du Régime est d'avoir les liquidités nécessaires pour faire face aux obligations lorsqu'elles sont dues. Le Régime surveille ses soldes d'encaisse ainsi que les flux monétaires générés de ses opérations afin de faire face à ses obligations. Les obligations du Régime reflétées dans les états financiers ont des échéances contractuelles à court terme et sont sujettes à des modalités commerciales normales.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018
(en milliers de dollars)

5. Placements (suite)

b) Gestion des risques financiers (suite)

v) Placements particuliers importants

Les placements particuliers importants sont principalement des caisses en gestion commune qui comprennent de nombreux instruments financiers sous-jacents ainsi que des propriétés. Au total, ces placements importants représentent 47,5 % de la valeur marchande du Régime au 31 décembre 2018 (50,2 % en 2017). Voici les placements particuliers qui excèdent 1 % du coût ou de la valeur marchande de l'actif total du Régime au 31 décembre :

2018	Valeur marchande
Fonds d'investissement à court terme	
BRC Series II STIF	36 960 \$
Obligations et titres à long terme	
Fonds communs de placement composés d'obligations univers BlackRock	229 862
Fonds d'obligations mondiales Pramerica	125 668
Actions détenues par le biais de fonds	
Comgest marchés émergents Croissance	105 801
BlackRock Cdn World Index CL-A FD	235 527
Immobiliers	
Armadale S.C Limited Partnership	28 984
Bentall Kennedy Prime Cdn Prpty Fd Ltd.	37 564
Brookfield Strategic Real Estate Partnership II LP	25 687
GPM Real Property 13 LTP	29 459
Lasalle CIG IV INC REPE	26 383
Fonds TA Reality RA UTP LP	32 193
Infrastructure	
Ardian Infrastructure Fund IV SCA SICAR	25 150
Infrastructure Coalition	31 928
CFG Canadian Infrastructure Invest Partners LP	54 798
Macquarie Asie Infrastructure FD LP	39 006
Macquarie partenaires infrastructure III LP	29 598
Total des placements particuliers excédant 1 % du coût ou de la valeur marchande	1 094 568

c) Divulgarion de la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'État de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants:

Niveau 1 - évaluation fondée sur les prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 - techniques d'évaluations fondées sur des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018
(en milliers de dollars)

5. Placements (suite)

c) Divulcation de la juste valeur (suite)

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'État de la situation financière, classées selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Encaisse	11 125 \$	- \$	- \$	11 125 \$
Titres à court terme	-	39 062	-	39 062
Actions canadiennes	138 078	7 935	1 568	147 581
Actions étrangères	540 987	322 085	-	863 072
Obligations et titres à long terme	1 955	477 120	774	479 849
Investissements immobiliers	-	-	307 808	307 808
Investissements en infrastructure	-	-	238 337	238 337
Fonds de couverture	-	226 361	-	226 361
	692 145 \$	1 072 563 \$	548 487 \$	2 313 195 \$

2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Encaisse	10 701 \$	- \$	- \$	10 701 \$
Titres à court terme	-	28 636	-	28 636
Actions canadiennes	138 662	11 064	702	150 428
Actions étrangères	426 132	539 987	1 796	967 915
Obligations et titres à long terme	109 242	335 706	1 425	446 373
Investissements immobiliers	-	-	279 728	279 728
Investissements en infrastructure	-	-	222 044	222 044
Fonds de couverture	-	203 931	-	203 931
	684 737 \$	1 119 324 \$	505 695 \$	2 309 756 \$

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018
(en milliers de dollars)

5. Placements (suite)

c) Divulgence de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des éléments dont la juste valeur se situe au niveau 3 de la hiérarchie :

2018	Actions canadiennes et étrangères	Obligations et débitures	Immobiliers	Infrastructure
Juste valeur au début de l'exercice	2 499 \$	1 425 \$	279 728 \$	222 044 \$
Gains (pertes) comptabilisés	-	(651)	15 775	16 293
Achats	866	-	12 305	-
Ventes	(1 797)	-	-	-
Transferts d'autres niveaux	-	-	-	-
	1 568 \$	774 \$	307 808 \$	238 337 \$

2017	Actions canadiennes et étrangères	Obligations et débitures	Immobiliers	Infrastructure
Juste valeur au début de l'exercice	1 922 \$	-	236 012 \$	198 678 \$
Gains (pertes) comptabilisés	(125)	-	8 124	(2 805)
Achats	702	-	35 592	26 171
Transferts à d'autres niveaux	-	1 425	-	-
	2 499 \$	1 425 \$	279 728 \$	222 044 \$

6. Frais d'administration

	2018	2017
Frais de gestion de placement et de consultation	6 280 \$	9 640 \$
Frais de transaction	832	172
Frais actuariels et d'audit	348	346
Frais de garde	522	354
Frais d'administration	1 590	1 504
Paiement (Recouvrement) de dépense de taxe de vente harmonisée	213	(516)
	9 785 \$	11 500 \$

L'Université fournit certains services administratifs au Régime. En 2018, le montant d'échange pour ces services entre l'Université et le Régime est de l'ordre de 1 245 \$ (1 176 \$ en 2017) qui est inclus dans les frais d'administration du Régime.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018
(en milliers de dollars)

7. Engagements

Le Régime a des engagements de financement relatifs à des instruments d'infrastructure et de placement immobilier qui peuvent être financés au cours des prochains exercices en vertu des modalités de ces accords. Le total de ces engagements était de 93 508 \$ au 31 décembre 2018 (150 234 \$ en 2017).

8. États financiers comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice en cours.